

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021**

CM2021/02/12/16 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 5 février 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;
- Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;
- Vu** les délibérations n°CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49 CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41 modifiant le tableau des emplois et la délibération cadre CM2020/07/20/09 ;
- Vu** l'avis du comité technique ;
- Considérant** la modification proposée pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés ;
- Considérant** qu'il convient, en conséquence des créations et suppressions de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP018 CS004 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur en chef sous la référence MGP018 CS007.

Ce poste de Chef de service innovation et numérique - Responsable DATA correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur
- Piloter les objectifs et la performance de son service et manager au quotidien son équipe
- Proposer et piloter une stratégie "data" au service de la stratégie de la Métropole.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 461 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur en chef sous la référence de la délibération cadre MGP030 CP011 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP030 CP026.

Ce poste de Directeur projet « Projets, processus & outils » correspondant au cadre d'emplois des attachés, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager les projets complexes confiés
- Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les AMO
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Ingénieur territorial	1
Ingénieur en chef	1
Total	2

DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :

Ingénieur en chef	1
Attaché territorial	1
Total	2

PRECISE que le tableau des emplois comprend toujours 124 postes budgétaires et 116,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Annexe à la délibération n°CM2021/02/12/16 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes proposés au vote 01/12/2020		Postes proposés au vote 12/02/2021	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
Total Emploi fonctionnel			2	2	2	2
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	2	2	2	2
		Administrateur hors classe	4	4	4	4
	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	9	9	10	10
		Attaché territorial	33	33	33	33
	Rédacteur territorial	Rédacteur	8	8	8	8
		Rédacteur principal 1C	3	3	3	3
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	5	5	5	5
		Adjoint administratif principal 1C	2	2	2	2
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2
Total Administrative			69	69	70	70
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	1	1	1	1
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	28	25,7	27	24,7
		Ingénieur principal	12	12	12	12
		Ingénieur hors classe	1	1	1	1
	Technicien	Technicien territorial	7	2,8	7	2,8
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
		Adjoint technique territorial	1	1	1	1
Total Technique			53	45,8	52	44,8
TOTAL			124	116,8	124	116,8